

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 1

*Objet : Information
décisions*

Date de convocation

11 octobre 2022

Date d'affichage

11 octobre 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

Nombre de présents :

11

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux
Le 18 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procurations :

Mme Nicole ROUMAT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS

Mme Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et la délibération n° 11 du 8 avril 2022 :

N°7 – Aide sociale

- D'accorder une aide financière à Mme IZIQUEL Gladys d'un montant de 130€ pour l'aider à financer le voyage de fin d'année de son enfant scolarisé à JB VER / DOLTO.

N°8 – Travaux d'étanchéité

- D'attribuer les travaux d'étanchéité de la cuisine centrale à l'entreprise de ARTYBAT pour un montant de 16 798 €ht,

Le Conseil d'administration prend acte des décisions ci-dessus.

- ADOPTÉE -

Le Président



T. DELBREIL